

NOTE TECHNIQUE

Projet de boisement en peuplier KOSTER

Site Natura 2000 FR7200700 « Garonne en Nouvelle-Aquitaine »

1. Contexte réglementaire et environnemental

Le projet est situé sur la **commune de Portets (Gironde)**, au sein du périmètre du **site Natura 2000 FR7200700 « Garonne en Nouvelle-Aquitaine »**, créé en mai 2017 et modifié en novembre 2024.

À ce titre, il relève des orientations du **Document d'Objectifs (DOCOB)** et de la **Charte Natura 2000**, notamment pour :

- Les **milieux forestiers alluviaux et ripariens** ;
- Les **peupleraies cultivées** ;
- La préservation des **habitats d'intérêt communautaire 91E0 et 91F0** et des espèces associées (Loutre, Vison d'Europe, avifaune, chiroptères).

La France ayant privilégié une **gestion contractuelle** des sites Natura 2000, le présent projet s'inscrit dans une logique de **bonnes pratiques forestières**, sans modification lourde des milieux naturels sensibles.

Le 30/04/2026, une **visite de terrain**, autour des parcelles du projet et de la **zone couverte par le site Natura 2000**, a eu lieu avec **Mme Claire BOSCUS, chargée de mission Natura 2000** et Zones humides (Établissement public Garonne Gascogne & affluents pyrénéens – tél. : 06 24 40 85 48).

Au cours de cette visite, la **charte Natura 2000** et ses exigences ont été présentées. Un retour par courriel a été effectué le jour même, **comportant des recommandations** qui ont été reprises dans la présente note.

Au moment du dépôt du présent dossier, **le propriétaire n'est pas signataire de la charte Natura 2000**.

2. Localisation et description du projet

- **Commune** : Portets (33) **lieu-dit** : Pitres **section** : B **parcelle** : 57, 59, 762
- **Milieu initial** : ancienne terre agricole (maïsiculture), en arrêt d'exploitation
- **Surface totale concernée par le projet** : 6,4867 ha
- **Surface faisant l'objet de la présente note technique** : 2,60 ha
- **Milieu Natura 2000 attenant** : ripisylve de la Garonne

Ripisylve existante conservée

Une **ripisylve existante d'environ 0,38 ha** est maintenue et strictement conservée.

Elle est actuellement composée de : peupliers, frênes, bambous, érable negundo, saule et fruitiers

Aucun travaux forestier ou sylvicole ne sera réalisé à **moins de 7 mètres** de cette ripisylve, conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations de la Charte Natura 2000.

3. Objectifs du projet

Le projet vise :

- La **mise en production forestière** de terrains agricoles devenus improductifs ;
- La **production de bois d'œuvre de peuplier de qualité**, répondant aux besoins industriels locaux et régionaux ;
- La **séquestration de carbone**, estimée à environ **8 tonnes de CO₂ par hectare et par an** pour une peupleraie conduite en futaie régulière ;
- Le maintien d'un **équilibre entre production forestière et préservation écologique**, en cohérence avec les objectifs Natura 2000.

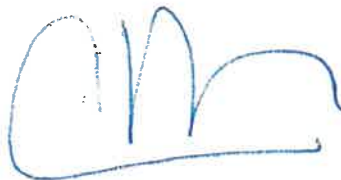
4. Description technique du boisement

4.1 Essence et matériel végétal

- **Essence plantée** : Peuplier (*Populus* sp.) **Cultivar** : **KOSTER**, reconnu pour : sa bonne adaptation aux stations alluviales, sa vigueur, la qualité de son bois d'œuvre.

4.2 Préparation du sol

- **Travail du sol avant plantation**, réalisé hors zone de ripisylve :



- Disquage profond ou labour en plein,
- Absence de travaux dans la bande des 7 m en bord de Garonne.
- Septembre à octobre (automne / hiver recommandé, hors périodes de reproduction.)

4.3 Plantation

- **Densité** : entre **150 et 210 plants/ha**
- **Écartement** : 7 m x 7 m
- **Période de plantation** : septembre à octobre (automne / hiver recommandé, hors périodes de reproduction.)
- **Mode de plantation** : jalonnage préalable, Plantation à la tarière mécanique,

4.4 Protection

- Mise en place de **protections individuelles contre le gibier** sur l'ensemble des plants.

5. Entretien et conduite du peuplement

5.1 Entretien du sol

Le projet s'inscrit dans le cas des **terrains intermédiaires**, tels que définis dans la Charte Natura 2000 :

- Entretien mécanique et manuels durant la vie du peuplement,
- **Disquage des interlignes au printemps**, sans croisement,
- **Entretien annuel possible pendant les 7 à 8 premières années**,
- Ensuite, **au maximum un entretien tous les deux ans**, afin de favoriser :
 - Le développement progressif d'une végétation de sous-étage, et la biodiversité associée.

Aucun entretien chimique systématique n'est prévu.

5.2 Taille et élagage

- Taille de formation et élagage réalisés : entre la **2^e et la 8^e année** après plantation, dans un objectif de production de bois d'œuvre droit et de qualité, **automne / hiver** recommandé en dehors des périodes sensibles pour la faune.

6. Exploitation future

- **Âge prévisionnel de coupe** : entre **15 et 25 ans**,
- Les opérations d'exploitation respecteront :
 - Les sols (interventions en période de portance),
 - La **conservation intégrale de la ripisylve existante**,

7. Compatibilité avec Natura 2000

Le projet est **entièrement compatible** avec la Charte Natura 2000 FR7200700, notamment par :

- La **conservation intégrale de la ripisylve existante**,
- **Aucun renforcement ni introduction d'espèces exotiques envahissantes** ne sera réalisé.
- Le respect d'une **distance minimale de 7 m** par rapport à la Garonne, Aucune plantation de peuplier n'est prévue sur les berges ni dans la bande des 7 m, conformément aux recommandations Natura 2000.
- Une **densité de plantation inférieure à 210 plants/ha**,
- Une gestion favorisant la **diversification des strates végétales** à moyen terme,
- L'absence de fertilisation et de produits phytosanitaires à proximité du cours d'eau.

Il contribue au maintien des habitats alluviaux, à la continuité écologique et à la fonctionnalité des corridors rivulaires.

8. Conclusion

Le projet de boisement en peuplier KOSTER sur la commune de Portets constitue une **reconversion cohérente d'anciennes terres agricoles**, conciliant la **production forestière durable**, la **préservation des milieux Natura 2000**, les **enjeux climatiques et économiques**.

Il s'inscrit pleinement dans les orientations du DOCOB de la Garonne et dans les bonnes pratiques reconnues par la Charte Natura 2000.